

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20231213-2023-12-12D-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception en préfecture : 29/12/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

RAPPORT CREMATORIUM
2022

Date de la
convocation
du Conseil municipal

1^{er} décembre 2023

SG- 2023/12 - 12

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

*Par délégation du Maire,
Le Sec,
C. COBBIER.*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le TREIZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 1^{er} décembre.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme MONTIGNY, MM. GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, SENECHAUX, M. CAN, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mmes EMOND à Mme MONTIGNY, M. TRAPATEAU à M. RICHARD, Mme MERABTI à Mme BENABI, M. AHSAINÉ à Mme VIGNY,

Absents excusés : MM. DETAMANTI, DAOUD.

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21 h 45

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique,

Le gestionnaire du service public - Crématorium situé Rue de la Briqueterie à Vernouillet 28500-, doit établir un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 27 novembre 2023,

C'est pourquoi,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport ci-joint ;

ET ONT SIGNE les membres présents.

Pour copie certifiée conforme ;



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.